

ASSEMBLEE DES FRANÇAIS DE L'ETRANGER

40ème Session, du 18 au 22 mars 2024

RAPPORT DE LA COMMISSION

DE L'ENSEIGNEMENT,

DES AFFAIRES CULTURELLES,

DE LA FRANCOPHONIE

ET DE L'AUDIOVISUEL EXTERIEUR

MEMBRES DE LA COMMISSION

Président : Monsieur Jean-Hervé FRASLIN

Vice-présidente : Madame Catherine LIBEAUT

Monsieur Samy AHMAR
Monsieur Ghassan AYOUB
Monsieur Olivier BERTIN
Monsieur Martin BIURRUN
Madame Ellen BOUVERET
Monsieur Frédéric CHAUVEAU
Monsieur Alexandre COL

Monsieur Gérard EPELBAUM
Madame Stéphanie LE VAILLANT
Madame Amelie MALLET
Monsieur Olivier PITON
Monsieur Laurent RIGAUD
Madame Ana SAINT DIZIER
Monsieur Olivier SPIESSER

Table des matières

Introduction:	3
AEFE	
Bourses scolaires	8
Mission laïque française	12
Intelligence artificielle	14
Bilinguisme	15
Cinéma	16
Pass éducation en langue française	21
Pass culture pour les jeunes Français de l'étranger	22
Perspectives pour la prochaine session	23
Résolution ENS /N°1/03.2024 – CPS Bourses scolaires	24
Résolution ENS /N°2/03.2024 – Mission laïque française	25
Résolution ENS /N°3/03.2024 – Enjeux culturels et Conseils consulaires	27

Introduction:

Pour cette 40ème session de l'Assemblée des Français de l'étranger, la Commission chargée de l'Enseignement, des Affaires culturelles, de la Francophonie et de l'Audiovisuel extérieur a choisi d'assurer d'abord le suivi de ses travaux antérieurs dans les domaines de l'enseignement français à l'étranger et des bourses scolaires pour les enfants français qui y sont scolarisés.

Nous avons ensuite ouvert de nouveaux chantiers dans les domaines du bilinguisme, de l'intelligence artificielle et de la promotion internationale du cinéma français.

Notre Commission s'est également saisie d'un sujet d'actualité, celui de la crise financière qui affecte la Mission laïque française (MLF) car cette crise préoccupe fortement les familles dont les enfants sont scolarisés des établissements rattachés à la MLF.

Enfin, notre Commission a souhaité faire le point sur la mise en œuvre du « Pass Éducation en langue française » et du « Pass culturel » annoncés en 2022.

Sur la base de ces travaux conduits en huit auditions, avec une vingtaine d'invités que nous tenons à remercier, notre Commission a proposé trois résolutions adoptées en Commission puis en séance plénière.

La première de ces résolutions vise la non-reconduction automatique du niveau de la Contribution progressive de solidarité, ou CPS, remonté à 7 points en 2023 pour réduire les quotités des bourses attribuées aux familles et respecter l'enveloppe budgétaire disponible. Elle demande ce niveau soit révisé pour la campagne de bourses 2024-2025 après analyse comparative de la somme des besoins exprimés par les familles et du budget voté au parlement.

La seconde résolution porte sur la nécessité d'un audit approfondi du modèle économique et de la situation financière de la Mission laïque française afin d'apprécier au mieux les soutiens financiers publics qui pourraient lui être apportés et de les lier aux progrès de sa gouvernance.

Prenant acte que les enjeux culturels sont trop peu abordés par les Conseils consulaires alors que la loi les inclut dans le domaine de leurs compétences, la troisième résolution demande que, dans chaque circonscription consulaire, soit convoquée une réunion annuelle spéciale du Conseil consulaire pour apprécier l'état actuel et les perspectives des actions culturelles.

Enfin, dans la perspective du sommet de la Francophonie prévu à Villers-Cotterêts les 4 et 5 octobre 2024, notre Commission a confirmé sa demande que notre Assemblée soit représentée aux manifestations qui se dérouleront à l'occasion afin de marquer une orientation davantage citoyenne et participative des actions de promotion de la langue française.

AEFE

Audition de Mme Claudia SCHERER-EFFOSSE, Directrice générale de l'AEFE, et son équipe : M. Olivier LAGAHUZERE, Chef du SADR (Service d'Accompagnement et du Développement du réseau), M. Rodolphe ECHARD, Inspecteur d'académie, Inspecteur pédagogique régional (IA IPR) établissement vie scolaire, référent de la zone Maroc, en charge du dossier Laïcité et Climat scolaire, Mme Linda NAIT-BOUD, Chef de la coopération éducative en charge du Label FrancEducation et du soutien aux associations FLAM (Français langue maternelle) et Mme Vanessa LEGLISE, Conseillère des relations extérieures et relations avec les élus.

La Directrice générale de l'AEFE a fait le point sur l'année scolaire 2023-2024 (effectifs du réseau, crises géopolitiques, ...) en évoquant le développement du réseau AEFE, son expansion notamment sur les pays cibles.

Elle a souhaité échanger ensuite avec les membres de la commission sur les difficultés que rencontre la Mission laïque française.

Enfin M. Rodolphe Echard, IA IPR en charge du climat scolaire, est revenu sur la lutte contre le harcèlement scolaire et les actions concrètes engagées dans les établissements scolaires.

Point sur le plan de développement du réseau AEFE

L'enquête de rentrée a été définitivement clôturée le 20 novembre 2023. Le réseau AEFE compte, à la rentrée 2023, 580 établissements qui totalisent 392 142 élèves soit une augmentation de +1,2 % par rapport à la rentrée 2022 (contre une augmentation de 3% à la rentrée 2022, après crise sanitaire).

Cette augmentation est portée par les élèves nationaux et les élèves de nationalités tierces, signe que le système scolaire français continue d'être attractif dans le monde.

Par rapport à la rentrée 2019 (référence avant la crise sanitaire liée au Covid), l'augmentation de l'effectif global est de 6,4 %.

Dans le détail, 120 672 élèves français (31%), 223 020 élèves nationaux (57%), 48 452 élèves de nationalité tierce (12%).

Les 68 Établissements en **gestion directe** (EGD) scolarisent **19%.** On note une légère diminution de 699 élèves (-0,9%) en grande partie expliquée par les pertes du lycée de Niamey (- 638 élèves) en raison de la crise politique récente, qui a contraint à la fermeture de cet établissement et à la mise en œuvre de l'enseignement à distance.

Les 5 extensions d'homologation d'EGD accordées par la Commission interministérielle d'homologation (CIH) de juin représentent un apport de 208 nouveaux élèves.

Les 163 établissements **conventionnés** accueillent environ 1/3 des élèves du réseau. On observe une légère diminution de 602 élèves (- 0,51 %) qui est à relativiser puisque l'effectif des établissements conventionnés s'est réduit de 2 458 élèves avec le déconventionnement du lycée français international Georges Pompidou de Dubaï (LFIGP), les élèves étant transférés dans l'effectif des établissements partenaires. Sans ce changement de statut, les effectifs des établissements conventionnés auraient été en hausse de 1,56%.

Les 5 extensions d'homologation des établissements conventionnés obtenues à la CIH de juin représentent un apport de 125 nouveaux élèves.

Environ la moitié des élèves du réseau sont scolarisés dans les 349 établissements partenaires. C'est d'ailleurs cette catégorie d'établissements qui porte la croissance des effectifs en cette rentrée (+3,56%). Rappelons que parmi les 6 837 nouveaux élèves des établissements partenaires, 2 458 d'entre eux étaient déjà scolarisés dans le réseau (dé-conventionnement du LFIGP évoqué précédemment).

Les 17 établissements qui ont rejoint le réseau à la rentrée 2023, suite à leur première homologation par la CIH de juin, sont tous des établissements partenaires. Ces derniers représentent un apport de 855 nouveaux élèves dans le réseau.

44 établissements partenaires ont obtenu une extension d'homologation à la CIH de juin pour un total de 3 490 élèves supplémentaires.

Tableau des effectifs :

	Effectif global des élèves	Effectif élèves français	Effectif élèves nationaux	Effectif élèves nationalité tierce
Rentrée 2019 (ante Covid)	368 684	125 440	199 680	43 564
Rentrée 2022	387 593	120 131	220 496	46 966
Rentrée 2023	392 142	120 670	223 020	48 452
Evolution 22/23	+ 1,17 %	+ 0,45 %	+ 1,14 %	+ 3,16 %
Evolution 19/23	+ 6,36 %	- 3,80 %	+ 11,69 %	+ 11,22 %
Répartition des élèves à la	rentrée 2023	30,77 %	56,87 %	12,36 %

Crises multiformes

Mme Scherer Effosse a ensuite évoqué la multiplication des crises à gérer pour l'Agence, notamment les crises politiques, économiques et surtout géopolitiques qui ont un impact important sur les établissements scolaires du réseau.

Avec la fermeture de l'Ambassade de France au **Niger**, Le lycée français de Niamey (EGD) fonctionne désormais en enseignement à distance. Il reste à ce jour 174 élèves qui poursuivent leur scolarité dans le cadre de l'EAD mis en place depuis le début de l'année scolaire. Les autres élèves poursuivent leur scolarité dans les lycées des pays voisins, ou bien dans des pays plus éloignés, voire en France pour certains.

L'école française de Téhéran en **Iran** rencontre quelques difficultés avec l'interdiction du pouvoir iranien pour les élèves de fréquenter les écoles internationales, les effectifs sont en nette baisse (de 400 à 80 élèves). L'AEFE a pris la décision de conserver cette école devenue une école d'Ambassade.

Le lycée Anne de Kiev en **Ukraine** (177 élèves) reste ouvert avec une augmentation des effectifs prévue. Les travaux des abris sont totalement terminés et permettent d'accueillir de manière optimale l'intégralité des élèves et des personnels en cas de besoin.

Les pays du Mali, Burkina Faso, Liban, Israël rencontrent des difficultés de recrutement des enseignants, les entrées dans ces pays restant très compliquées, voire impossible dans le cas du Mali.

Mme la Directrice de l'AEFE a effectué récemment une visite à Beyrouth. Les établissements fonctionnent normalement mais sous surveillance. Le climat scolaire est désormais plus serein et la vie du lycée a repris un cours relativement normal compte tenu du contexte.

L'Argentine connaît une situation politique et économique difficile avec une inflation non contrôlée qui provoque une instabilité des frais de scolarité au lycée Jean Mermoz à Buenos Aires.

Actualités des pays cibles

Dans le cadre de la feuille de route du développement, 11 pays ont été ciblés pour leurs enjeux de développement de l'EFE (fort potentiel, besoin de structuration ou enjeu de diplomatie) : Arabie saoudite, Brésil, Côte d'Ivoire, EAU, Egypte, Etats-Unis, Inde, Mexique, Nigéria, RDC et Sénégal.

Cet objectif a été annoncé aux acteurs de la coopération et de l'éducation lors des journées du réseau de juillet 2023.

Depuis juillet 2023, le travail s'est poursuivi entre les experts référents du SADR et les SCAC des pays concernés. Ce travail se décline en 6 étapes, visant in fine à une appropriation partagée des enjeux et la finalisation d'une stratégie propre à chaque pays :

- 1. Les premiers échanges pour contextualiser l'approche ont tous eu lieu.
- 2. L'explication de la démarche méthodologique de pays cibles, la discussion autour des axes à travailler en priorité, la contextualisation au pays du cahier des charges de l'étude de potentiel ont eu lieu dans 10 des 11 pays. Cette étape aura lieu au Sénégal au prochain trimestre.
- 3. Les missions de terrain pour concevoir la stratégie, rencontrer des investisseurs, des écoles intéressées par l'homologation, les autorités locales et/ou éducatives se sont déroulées dans 6 des 11 pays. Les autres sont programmées au deuxième et au troisième trimestre 2024.
- 4. L'étude de potentiel, c'est-à-dire la réalisation d'une étude dont l'objectif et la commande varient selon les enjeux du pays (mise en avant des chiffres clés et de l'opportunité d'investir pour les pays peu pourvus en EFE, ciblage de zones à prioriser pour des pays déjà bien pourvus, connaissance de la concurrence et des populations tierces) a été achevée dans un seul pays. Les autres sont attendues d'ici la fin de l'année 2024.
- 5. Les stratégies et les premières actions (mise en œuvre d'actions de prospection et suivi des contacts, généralement faisant suite à l'étude de potentiel ou à la mission terrain) sont en cours dans 8 pays.
- **6.** La finalisation de la stratégie, c'est-à-dire la formalisation de la stratégie de développement de l'EFE dans le pays, est l'étape la moins avancée dans la mesure où elle dépend de l'achèvement des cinq précédentes.

La Commission a indiqué à Mme la Directrice de l'AEFE que pour l'élaboration et la mise en œuvre de cette stratégie, il conviendrait de consulter davantage les élus locaux qui disposent en général d'une connaissance fine des populations potentiellement intéressées par notre Enseignement français à l'étranger mais aussi des investisseurs susceptibles de porter des projets. Elle a émis le souhait que des concertations avec les élus soient organisées à chacune des étapes.

Mission laïque française (MLF)

Mme la Directrice constate une situation financière très dégradée de la MLF en évoquant un modèle économique dans une impasse. La crise financière au Liban a eu sans aucun doute des répercussions dans les autres établissements en Europe, notamment en Espagne, Italie et Grèce.

La situation des établissements gérés par la MLF est préoccupante, plusieurs exemples sont cités par les membres de la Commission : en Espagne (Palma, Alicante), en Grèce (Thessalonique) et en Italie

(Florence) et enfin de nombreux établissements au Liban qui connaissent des difficultés financières importantes accentuées par la crise financière et économique libanaise.

La directrice de l'AEFE a indiqué lors de son audition que l'Agence travaille actuellement sur des mesures de soutien : un rééchelonnement de la dette de la MLF vis-à-vis de l'AEFE, un gel de la contribution 2024-2025 à verser par la MLF et une révision de l'accord-cadre.

La Commission a informée la directrice de l'audition programmée pendant cette même session des dirigeants de la MLF et de la vigilance que les membres de cette Commission entendent exercer sur ce dossier sensible pour les familles.

Intervention de Rodolphe ECHARD sur le climat scolaire

La santé mentale des élèves et la lutte contre le harcèlement scolaire sont devenues des priorités au sein de l'AEFE, nous pouvons observer de réelles avancées :

- L'Agence dispose désormais au siège d'un Inspecteur d'Académie Inspecteur pédagogique régional (IA-IPR) Établissements et vie scolaire en charge du climat scolaire, au sein de la direction de l'enseignement, de l'orientation et de la formation (DEOF).
- Ces sujets sont abordés lors de tous les **séminaires de rentrée des 16 zones de mutualisation** qui regroupent l'ensemble des cheffes et chefs d'établissement et des directeurs d'école du réseau.
- Le programme « pHARe » est mis en œuvre dans le réseau en impliquant la communauté éducative. Il comprend trois volets : la mesure du climat scolaire, la prévention des violences et du harcèlement scolaires, la prise en charge des situations de harcèlement. L'Agence a constitué un réseau de formateurs, à raison de deux à trois formateurs par zone, qui ont pour mission de mettre en œuvre les actions de formation de zone, l'accompagnement des établissements qui choisiront de s'engager dans pHARe et la formation des autres formateurs de la zone.
- Lors du **conseil interministériel du 3 juillet 2023**, il a été décidé que de nouvelles exigences dans ce domaine seraient introduites dans les critères de l'homologation, dès l'année 2023-2024, ce qui va conduire les établissements à s'emparer de cette thématique et à en faire un axe prioritaire de leur projet d'établissement.
- L'AEFE est en train de **mener une enquête** vers les chefs d'établissement du réseau pour recenser les actions et les options méthodologiques en matière de prévention et de prise en charge des violences et du harcèlement scolaire.

La Commission a exprimé sa satisfaction sur les progrès significatifs réalisés au cours des dernières années dans ce domaine de la qualité du climat scolaire, de la prise en compte des besoins particuliers, de la prévention des violences et du harcèlement scolaire. Elle encourage la Direction de l'AEFE, tous les services et toutes les équipes éducatives du réseau à poursuivre dans cette voie.

Bourses scolaires

Audition de M. Florent GAYET, chargé de mission à la Direction du développement et de l'accompagnement du réseau à l'AEFE, de Mme Anne BETRENCOURT, directrice des affaires financières de l'AEFE, M. Laurent SISTI, sous-directeur de l'aide à la scolarité à l'AEFE et de Mme Vanessa LÉGLISE, conseillère relations institutionnelles et référente égalité AEFE.

Bilan de la campagne 2022/23

Un total de 23 790 boursiers pour la campagne 2022/23, soit une **baisse** de 4,1 % par rapport à la campagne 2021/22, pour un montant de 106,16 M€, contre 111,66 M€ sur la campagne antérieure.

Les personnes boursières sont réparties comme suit :

- rythme Nord: 22 260 élèves boursiers (-4,0 % par rapport à n-1) qui représentent **93,6% des boursiers**
- rythme Sud: 1 530 élèves boursiers (-5,6 % par rapport à n-1) soit 6,4 % des boursiers.

Concernant le nombre de dossiers instruits : le total est de 28 273 dossiers, en baisse donc, répartis comme suit : 26 565 dossiers d'élèves en rythme Nord et 1 708 élèves en rythme Sud.

Concernant le taux de satisfaction des demandes : on observe un taux bien plus bas en rythme nord qu'en rythme sud (Nord : 83,9% contre 85% l'année précédente, Sud : 89,6% contre 92,1% en n-1).

Le taux de rejet au niveau mondial est de 14%, principalement pour cause d'incomplétude de dossier.

Le montant moyen par personne boursière est de 4 322 €, contre 4 610 € l'année précédente et connaît donc une baisse globale :

- Nord: 4322 € contre 4 610 € l'année précédente (-6,2%)
- Sud: 6 499 € contre 5 268 € en 2022 (+23,4%).

Les frais de scolarité sont en hausse quasiment partout, avec un montant moyen des frais de scolarité stricto sensu comme suit :

- Nord: 5 835 € contre 6 099 € en 21/22 (-4,3%) (la baisse est due au fait que le Liban fait payer les frais de scolarité dans la monnaie locale
- Sud: 6 497 € contre 5 261 € l'année précédente (+23,5%).

Pour la CCB2 on retient les chiffres suivants : 8 770 dossiers dont 1 232 premières demandes tardives contre 1 164 l'an dernier, 1 077 renouvellements tardifs contre 1 195 à n-1 et 6 461 révisions de dossiers (ce qui représente 73,7 % du total des dossiers de CCB2).

Campagne de bourses 2023/24

Le chiffre total est de 19 953 personnes boursières avec une baisse de 8,0% par rapport à n-1. La proportion d'élèves français qui bénéficient d'une bourse est de 18% sur l'ensemble du réseau.

Le nombre de dossiers rejetés est de 3 491, ce qui représente un **taux de rejet de 14,1%**, stable par rapport à n-1. Les motifs de rejet sont principalement pour incomplétude des dossiers instruits et pour cause de dépassement du barème des revenus ou du patrimoine, immobilier ou mobilier.

Concernant l'analyse de la baisse du nombre de dossiers présentés, l'AEFE indique que 5,3% des enfants bénéficiaires de bourses ne sont pas rescolarisés, et ce pour des raisons très difficiles à obtenir car les familles n'informent pas forcément les postes des raisons de la déscolarisation. Il est rapporté que seulement 6% des boursiers n'ont pas été réinscrits.

Les chiffres à retenir de la campagne 2023/24 :

- Une quotité moyenne de 78%, contre 80% en n-1, donc en baisse de 2%;
- La part des familles boursières à 100% est de 52,9 % contre 55,1 % l'an dernier, en baisse également ;
- Un budget en hausse de 11% par rapport à n-1.

Les bourses parascolaires (internat, demi-pension, transport, entre autres) représentent 20% du montant des bourses totales. La DFAE indique que ces frais parascolaires dépendent de prestataires extérieurs et que par conséquent les prix pratiqués ne sont pas forcément contrôlés, d'où une forte hausse dans certains établissements qui impacte significativement le montant global des bourses.

On note également un problème de retard de retour de bilan de la part des établissements, notamment sur les frais parascolaires, ce qui entraîne un retard de paiement de l'AEFE aux établissements.

La répartition des boursiers par type d'établissement se fait comme suit :

Rythme Nord

- 26,7% dans des établissements en gestion directe (EGD)
- 40,7% dans des établissements conventionnés
- 32,6% dans des établissements partenaires.

En rythme Sud:

- 16.8% dans des EGD
- 82,1% dans des établissements conventionnés
- 1,1% dans des établissements partenaires

Aides à la prise en charge des élèves en situation de handicap (AESH)

Ces aides sont traitées au fil de l'eau, les chiffres présentés sont arrêtés au 13 mars 2024. Les demandes d'AESH représentent pour la campagne 2023/24 :

- 267 demandes instruites ;
- 241 dossiers recevables.

Les quelques rejets sont au motif d'incomplétude (10 dossiers concernés), et pour absence de notification de la CDAPH ou l'absence sur la notification de la mention "besoin d'aide humaine".

Les chiffres présentés pour le détail des demandes montrent que le nombre d'heures demandées par les familles est supérieur au nombre d'heures octroyées par l'Agence, (3 737 h demandées, contre 3 199 h octroyées). De même, le nombre de semaines pour lesquelles l'AESH est demandée est supérieur au nombre de semaines octroyées (6 792 semaines demandées contre 6 636 semaines octroyées). Cette différence entre demande exprimée et aide accordée représente les heures sur le temps méridien ou extrascolaire des élèves, et les périodes de vacances scolaires, franges non couvertes par l'aide AESH alors que les familles inscrivent ces temps dans les besoins de l'enfant en situation de handicap.

Concernant le montant moyen du taux horaire de l'aide AESH, on observe le même décalage sachant que le taux demandé dans les besoins exprimés est de 10,95€/h, alors que le taux accordé est de 10,50€/h, la différence restant donc à la charge des familles, ainsi que les charges sociales associées aux salaires de ces AESH, avec des situations très différentes selon les pays de résidence.

L'AEFE informe qu'aujourd'hui la majorité des dossiers AESH déposés sont des familles non boursières, dans les proportions suivantes : 92 élèves boursiers contre 149 non boursiers.

À noter également que parmi les familles boursières bénéficiaires d'une AESH, les familles bénéficiaires d'une bourse à 100% représentent à date 53 dossiers et seront payées sans délai.

Concernant le reste des bénéficiaires d'AESH, boursières et non-boursières, les familles devront attendre que l'Agence ait une vision globale sur le budget et que des instructions soient émises pour appliquer un abattement, soit une réduction du taux de bourse AESH, afin de pouvoir rester dans l'enveloppe budgétaire octroyée.

Concrètement, le budget dont dispose l'AEFE pour les AESH est d'1,4 M€ pour l'année en cours, or au 13 mars 2024 le coût annuel attribué pour les demandes recevables est d'1,3 M€, l'enveloppe serait donc quasiment dépensée alors qu'il reste encore des mois d'exercice et que les demandes continuent d'entrer. Toutes les demandes ne pourront donc pas être satisfaites à taux plein.

En 2023, le budget dépensé a été de 1,6 M€ or l'enveloppe initiale était inférieure, le budget a été abondé par la réserve de précaution. Par contre, selon l'AEFE cette mise à disposition de la réserve est totalement exceptionnelle, et ne se reproduira pas en 2024.

Une des pistes à l'étude pour appliquer cet abattement serait de le répercuter sur des familles non boursières. Un groupe de travail est en place en relation avec la Commission Nationale des Bourses et le sujet devrait être traité en CNB en juin.

Budget global de la campagne de bourses scolaires 2023/24

Le budget des bourses 2023 exécuté est de 114,8 M€ dont 1,6 M€ d'aides AESH. Le budget initial inscrit était de 105,8 M€. La soulte a été utilisée à hauteur de 7,6M€, et la réserve de précaution a été mobilisée pour compléter le budget.

Concernant le budget 2024, le budget initial alloué est de 118 M comprennent la réserve de précaution de 6,5 M€. Cependant il est fort peu probable que cette réserve soit mobilisable pour l'exercice 2024. Le budget des aides AESH est de 1,4 M€. Le chiffre réel du budget des bourses scolaires est donc en en réalité de 111,5 M€. Le budget des aides AESH est de 1,4 M€. Le total général pour les aides à la scolarité et les AESH de 112,9 M€.

Les représentants de l'AEFE indiquent que l'enveloppe des bourses est limitative, elle devra être respectée.

Questions des membres de la Commission :

Des membres font remarquer la baisse de l'IPPA sur la campagne 2023/24 sur une grande partie de circonscriptions, et posent la question de l'application de la Contribution Progressive de Solidarité sur cette campagne : elle figure à 7 points dans les instructions. Pourra-t-elle être révisée à la baisse en cours de campagne ? Qui prend la décision du taux de la CPS à appliquer ?

La réponse de l'administration est que la note de cadrage indique 7 points de CPS et M. Sisti répond que la décision résulte d'un arbitrage ministériel.

Pour la Commission, cette décision apparait plutôt technocratique et discutable car avec la baisse déjà constatée du nombre de demandes, il est possible que la somme des besoins exprimés soit inférieure

à l'enveloppe disponible. La méthode apparaît donc inappropriée et l'arbitrage ne devrait intervenir qu'après la centralisation des résultats des CCB1, au plus tôt avant la CNB1.

Un membre pose la question de l'harmonisation des documents justificatifs demandés pour les dossiers de bourses, et fait remarquer une hausse des documents requis, parfois répétitifs et parfois intrusifs.

L'administration répond que la DFAE fait ce travail d'harmonisation entre les postes. M. Sisti fait remarquer qu'il est étonnant qu'une famille en difficulté ne complète pas son dossier de bourse, d'où les rejets pour incomplétude.

Un membre fait remarquer que, justement, les difficultés que rencontrent une famille peuvent aussi affecter leur "capacité bureaucratique" pour compléter leur dossier, la constitution du dossier de bourse étant très exigeante.

Mme Vanessa Léglise indique finalement que l'AEFE se fera le relais auprès des postes afin que la communication sur les campagnes de bourses se fasse partout, à travers des réunions dans les établissements avec les agents des postes.

Mission laïque française

Audition de la MLF, représentée par M. Christian PERRET, président non exécutif, et par Mme Emmanuel MAZIN pour les finances. Cette audition est commune avec les membres de la Commission des finances. Le but de cette audition est de comprendre pourquoi la MLF se trouve dans une situation financière dégradée.

Présentation générale :

La MLF est une association loi 1901 à but non lucratif, née en 1902 et reconnue d'utilité publique en 1907. C'est un acteur de droit privé dans la politique publique d'éducation et de coopération éducative.

Actuellement, la MLF, c'est 108 établissements pour 61 000 élèves dans 37 pays. Il y a des établissements en responsabilité, des établissements partenaires et des établissements d'entreprises. Monsieur Perret indique que d'autres associations que la MLF assurent un service d'éducation : l'Osui (l'Office scolaire et universitaire international) au Maroc et la Mission laïque Côte d'Ivoire. Il évoque aussi des filiales de la MLF comme à Alicante qui travaille avec son propre budget et son propre CA, ainsi que Bahrein. En Europe, il y a 16 établissements dont 3 sont des écoles d'entreprises.

Les établissements qui posent problème sont en Espagne où il y en a 10. Un autre est en Italie à Florence et un autre en Grèce à Thessalonique.

Le modèle économique est simple avec comme ressources principales les frais de scolarité. Actuellement, le chiffre d'affaires est de 206 millions d'euros alors qu'il était autour de 250 millions vers 2010. Cette baisse du chiffre d'affaires est due à la crise au Liban. L'Etat, via l'AEFE, fournit une aide à hauteur de 14 millions d'euros. Il existe aussi des aides des entreprises, actuellement au nombre de 15, soit 2 fois moins qu'il y a 10 ans en raison de la baisse du nombre d'expatriés. L'association MLF est essentiellement autofinancée.

Sur le marché de l'éducatif, on a l'AEFE, les écoles à but lucratif et la MLF.

Problématique actuelle

Depuis la crise Covid, mais en fait déjà avant 2015, la MLF traverse une crise de rentabilité. Cette crise entraîne une crise de trésorerie en Europe. La rentabilité n'est plus assurée, ni en Espagne, ni en Grèce, ni en Italie. Les raisons invoquées sont :

- Des frais de scolarité trop bas
- Des charges structurelles trop lourdes, comme le loyer à Florence qui est de 76 000 euros/mois au bénéfice de l'assureur italien Generali
- Un manque de public car ces établissements sont généralement dans des villes moyennes où il y a peu de Français.

En Espagne, le déficit cumulé en 2023 est de 4,2 millions d'euros et sur plusieurs années, on en est à 14 millions d'euros. A Florence, il est de 900 000 euros (plus 300 000 euros pour le 1^{er} trimestre 2024, soit 1,2 million d'euros).

Par effet de solidarité, les déficits étaient absorbés par le réseau (mutualisation entre établissements). Mais la machine s'est grippée avec les problèmes au Liban et la diminution des écoles d'entreprises. L'équation n'est plus possible.

Les 14 millions de l'AEFE sont par ailleurs fléchés sur la prise en charge des professeurs du Liban et de l'Ethiopie. De plus, la MLF doit reverser à l'AEFE 6 millions d'euros.

La MLF est donc dans une situation intenable. Sans aide de l'Etat, notamment au sujet de ces 6 millions, il y a risque de cessation de paiement en août. Certains membres présents relèvent cependant que cette situation n'est pas avérée aux yeux du commissaire aux comptes de la MLF : en effet, en cas de risque sur la continuité d'exploitation, ce dernier doit le notifier dans le rapport d'audit, or les états financiers clos en 2023 n'en font aucunement mention. M. Perret répond qu'il s'agit d'une différence de points de vue.

Les perspectives

Un plan de sauvetage est proposé pour :

- Conserver tous les établissements
- Arriver en 2024/2025 à l'équilibre financier
- Augmenter significativement les frais de scolarité en Europe (19 % en Espagne !)

Temps d'échanges et de débats

Lors des échanges avec les membres de la commission « Enseignement, affaires culturelles, francophonie et médias extérieurs », des pistes ont été abordées, telles que :

- Hypothéquer l'immobilier et éviter les investissements hasardeux, comme à Séville où le lycée de 300 élèves doit déménager et où une garantie de l'État a été sollicitée pour financer un projet initial de 25 millions d'euros en mai 2023, soit quelques mois seulement avant l'annonce d'une éventuelle cessation de paiement
- Annuler la charge des 6 millions d'euros en 2024 pour l'AEFE
- Chercher à se désendetter via des terrains acquis à Alexandrie (13 millions d'euros) et à Séville (2 millions d'euros) et recouvrir la part des établissements aux Etats-Unis qui doivent 1,4 million d'euros à la MLF
- Faire rentrer au CA national des Cdfe/Cafe (système de cooptation par 2 membres et vote des autres membres pour siéger en tant que personne physique et non en tant que représentant d'une assemblée ou d'une institution)
- Préparer des plans de redressement au niveau de la MLF et pour chacun des établissements du réseau MLF, qui n'existent pas à ce jour.

En conclusion de l'audition, Monsieur Perret s'est voulu rassurant. S'il reconnaît qu'actuellement la MLF rencontre un grave problème financier, il indique que l'Etat n'abandonnera pas la MLF car il y a trop d'enjeux.

Certains membres des commissions présentes expriment leur incompréhension de la situation et s'interrogent sur le manque d'anticipation et la bonne gestion de la MLF. Suite à cette audition, la commission a décidé de proposer une résolution.

Elle demande notamment un audit financier et stratégique pour assurer une transparence sur la gestion de la MLF, que la puissance publique (ministères concernés et Aefe) suive attentivement l'évolution de la situation de la Mlf et demande des engagements de bonne gestion, que la situation des familles et des personnels soit mieux prise en compte et que la Mlf revienne à l'automne pour un point d'étape.

Intelligence artificielle

Pour faire suite à notre rencontre avec la commission enseignement du CESE (Conseil économique, social et environnemental) d'octobre 2023, nous avons souhaité accueillir M. Thierry CADART, Questeur et membre de la commission « éducation, culture et communication » et M. Henri BERGERON, Administrateur auprès du SG du CESE.

Ces derniers nous ont exposé les résultats du colloque organisé par le CESE au Palais d'Iéna intitulé " Intelligence Artificielle (IA) – Risques et opportunités : des enjeux à débattre" qui a eu lieu le 15 novembre 2023. Cette rencontre a réuni des experts en IA qui sont venus débattre de ce sujet autour de deux tables rondes.

La première avait pour thème "Acculturation et état de l'art" et la seconde était consacrée aux "Enjeux et perspectives" de l'IA.

Vous pouvez retrouver ici l'intégralité de ce colloque

Et lire ici le compte rendu de M .Cadart

À la suite de ce colloque, des pistes de travail sont élaborées comme sensibiliser et former à l'IA les conseillers des différentes commissions de travail du CESE afin qu'ils se l'approprient, mettre en place un comité de pilotage qui gère et contrôle l'IA d'un point de vue éthique et démocratique dans sa globalité, mener une réflexion en commun avec des citoyens tirés au sort et ainsi parvenir à une prise de position du CESE sur l'IA en janvier 2025.

Un point de vigilance est le dialogue social. L'IA est un bouleversement très important dans la vie quotidienne, sur le marché du travail, sans oublier l'éducation et l'enseignement.

L'IA dans l'enseignement avec comme objectif la réussite de tous les élèves va supposer la révision du système éducatif avec une adéquation du métier d'enseignant à envisager. L'éducation aux médias est primordiale et il faut apprendre aux jeunes élèves à avoir un esprit critique pour comprendre et débusquer les pièges : on vérifie pour éviter le doute. Des opportunités de l'IA comme le télé enseignement pour des enfants français isolés avec le CNED IA sont à suivre tout en gardant à l'esprit qu'elle ne doit pas remplacer l'humain.

Un autre point de vigilance est la validation de l'outil : l'éditeur de l'outil doit être assujetti à une transparence sans faille en annonçant ses objectifs qui sont « le comment, avec quels algorithmes » et leurs différents biais.

Une réglementation semble nécessaire et des textes européens de cadrage sont en cours de réflexion. Le CESE a ce rôle central à jouer dans ses avis et ses propositions de régulation en matière d'IA en ayant à l'esprit son impact environnemental.

Il est primordial d'intégrer les citoyens dans les discussions sur ce thème : nous sommes dans un monde hyper connecté, c'est par le débat que nous trouverons l'équilibre afin de parvenir à l'IA de confiance, dixit M Cadart.

La Commission propose que se tienne une table ronde commune sur les enjeux de l'IA pour les Français de l'étranger avec la commission de Sécurité et des Risques Sanitaires de l'AFE lors de la 41ème session d'octobre 2024.

Bilinguisme

Audition de M. Fabrice JAUMONT, auteur, chercheur et éducateur français.

Dans le cadre de la francophonie, Fabrice Jaumont nous a présenté une conférence intitulée « Révolution bilingue aux États-Unis : engagement des familles, alternatives scolaires, initiatives diplomatique et philanthropique ». Il a mis en exergue le rôle croissant des familles et des initiatives philanthropiques dans l'essor de l'éducation bilingue aux États-Unis, ainsi que l'impact de ce mouvement sur la communauté francophone, une population de 300.000 enfants de 0 à 17 ans.

Fabrice Jaumont a dépeint un tableau vivant de la communauté francophone, non seulement composée des descendants de colons et de réfugiés d'Europe et du Canada mais aussi enrichie par les vagues récentes d'immigrants venant de France et d'Afrique. Il a souligné comment ces communautés, en préservant leur héritage linguistique et culturel, contribuent à la diversité et à l'identité multiculturelle des Etats-Unis et au maintien de la langue française.

L'éducation bilingue, n'est pas seulement un accès à la langue et à la culture mais englobe aussi des avantages tangibles comme le développement cognitif et l'ouverture de perspectives académiques et professionnelles. L'objectif des initiatives présentées est de soutenir et d'élargir l'accès à une éducation plurilingue.

Les établissements bilingues des États-Unis, qu'ils relèvent du secteur public ou privé, offrent un spectre éducatif riche et diversifié. Certains sont reconnus par l'AEFE, d'autres ont le Label France Éducation ou sont partenaires du programme FLAM. Ils proposent des curriculums variés et adoptent des approches innovantes en matière d'immersion linguistique. Ces écoles incarnent la flexibilité et la capacité d'adaptation de l'enseignement bilingue face aux besoins évolutifs des apprenants.

Étendus sur plus de trente États, ces programmes bilingues illustrent l'engagement des États-Unis sur une éducation qui embrasse la diversité et qui favorise une ouverture culturelle.

L'implication parentale a été mise en avant comme le moteur de la révolution bilingue, nécessitant des partenariats actifs entre les familles, les écoles et les communautés.

L'audition a mis en lumière le rôle crucial du fonds French for All, une initiative philanthropique soutenue par l'Ambassade de France aux États-Unis. Cette initiative chapeaute des projets ambitieux tels que le *French Dual Language Fund*, qui se révèle être un moteur essentiel pour le déploiement et le renforcement des programmes bilingues, spécialement dans les écoles accueillant des élèves défavorisés. Elle inclut également le *French Heritage Language Program*, conçu pour préserver et cultiver la langue et la culture française parmi les primo-arrivants d'origine africaine ou caribéenne, affirmant ainsi l'engagement de la France à soutenir sa langue et sa culture au-delà de ses frontières.

Les avantages de la scolarisation bilingue incluent l'offre d'une éducation de qualité en français et en anglais, renforçant les compétences linguistiques et culturelles des enfants. La difficulté est d'assurer la cohérence et la qualité de l'éducation dans des systèmes divers et de préserver la langue française dans un contexte majoritairement anglophone.

La vision présentée est celle d'un avenir où le bilinguisme est non seulement célébré mais aussi perçu comme un atout fondamental dans l'éducation et la carrière des jeunes.

Cinéma

Première audition le 19 mars 2024 de Mme Marguerite HITIER, Cheffe de pôle médias et cinéma et Mme Anne-Solenne LEA, Rédactrice cinéma au ministère de l'Europe et des Affaires étrangères.

La sous-direction Culture et Média est à la fois une direction de pilotage des politiques publiques en la matière et un lieu d'impulsion des actions auprès de différents types d'acteurs :

- Auprès du réseau culturel, à la fois de coopération en partenariat avec les institutions locales (Alliances françaises, cinémathèques, etc) et de diffusion (Instituts français)
- Auprès des opérateurs qui ont pour mission de promouvoir le cinéma français. Le plus proche est l'Institut français (IF) qui agit en fournissant une programmation et est aussi impliqué dans le soutien aux jeunes talents qui mettent en valeur les productions non-françaises mais avec un lien avec la France. Les autres acteurs majeurs sont le CNC et UNIFRANCE (ce dernier recevant une contribution financière d'UNIFRANCE).

La fréquentation des salles de cinéma s'est effondrée avec le COVID et l'on peine à retrouver le niveau d'avant la crise. En 2023, on observe une tendance positive en termes de fréquentation des salles :181 millions, 37.4 millions à l'étranger soit 38,5% de hausse, pour 234 millions d'euros de recettes globales à l'export (production française majoritaire). 7 films ont dépassé le million d'entrées à l'étranger.

L'Allemagne est le plus gros marché à l'étranger, suivie d'autres pays d'Europe occidentale (Italie, Espagne, Suisse, Belgique). La croissance est forte dans les pays de l'Est.

Les grands festivals ont aussi une forte influence (Berlin, Cannes) avec un film sur 4 qui est français sur les plus grands festivals.

En Chine, il existe un système de quotas.

Les 49 agents « attachés audiovisuels » travaillent conjointement sur la diplomatie économique et la diplomatie culturelle. Ils sont aussi compétents sur la musique, les jeux vidéo, créations numériques, journalisme, etc. et ont majoritairement un profil commercial.

La sous-direction crée plusieurs postes (Pologne, Stockholm, Roumanie, etc.) pour monter en puissance sur ces géographies. Des transformations en agent senior en Tunisie et au Brésil sont prévues.



Nos interlocuteurs citent quelques types d'actions et spécificités géographiques :

- Une salle à été modernisée au Mexique avec le STAFE.
- Le Maroc est le plus grand réseau de salles numérisées (9).
- Le Festival de l'Alliance en Australie est le plus grand festival de cinéma français à l'étranger.
- L'IF Cinéma est une plateforme essentielle, et peut acquérir des droits non-commerciaux sur des films. Une centaine d'acquisitions sont réalisées par an (budget d'1 million d'euros/an).

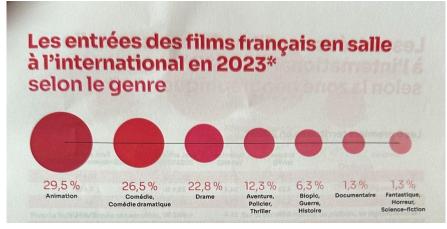
La Cinémathèque Afrique est aussi importante et a du succès dans plusieurs régions du monde y compris hors Afrique.



- La Fabrique du Cinéma est un dispositif de repérage de jeunes talents avec d'excellents résultats ; elle a soutenu 144 projets de films de 62 pays dont 23 francophones.
- UNIFRANCE est une association créée en 2009, qui produit des études et est la référence sur les chiffres de l'audiovisuel. La sous-direction leur donne également des orientations pour conquérir des parts de marché (cinéma + audiovisuel). L'appui financier est de 800 000 euros, moindre que celui du CNC qui est la principale source de subventions.
- My French Film Festival existe depuis 12 ans, et comprend une sélection de 20 films, longs et courts métrages, à visionner en ligne.

Les chiffres









Discussion

- Les JO et le sommet de la Francophonie sont les deux grands évènements de l'année pour la promotion du cinéma français à l'étranger.
- Il y a une prise de conscience sur les questions de genre/discrimination, mais aussi sur la dimension écologique (« écotournages »). Un effort est fait via le Collectif 50/50, des formations obligatoires pour obtenir des aides du CNC.

Seconde audition le 20 mars 2024 de Mme Florence ALMOZINL, Vice-présidente de la programmation du Lincoln Center à New York et ancienne chargée de mission Cinéma et Tournées Festival (Service culturel de l'Ambassade de France aux États-Unis).

Mme Almozini nous a présenté l'action réalisée au Lincoln Center et précédemment dans ses fonctions de chargée de mission Cinéma de l'ambassade aux États-Unis :

- Montrer le cinéma français pour des publics américains.
- Voir les évolutions des films sur le marché.

- Faire venir du public. Le public américain aime les 35 mm. Une façon de rapprocher le public d'une programmation francophone.
- Travailler avec les partenaires.
 Accompagner Unifrance sur les nouvelles sorties.
 Travailler sur les nouveaux talents.

Pass éducation en langue française

Audition de Mme Clarisse GERARDIN, sous-directrice de la langue française et de l'éducation (DGM/DDC/LFE), M. Jean-Michel LECLERCQ, directeur de cabinet du directeur général du CNED et Mme Fabienne RICORDEL, directrice déléguée aux affaires internationales et européennes.

Contexte

Le Pass éducation langue française (PELF) est un engagement d'Olivier Becht. À l'origine, il est destiné à un public cible de 6-11ans, avec une offre en auto-apprentissage, voire tutorée du CNED pour les enfants le souhaitant. Il s'adresse aux enfants qui ne disposent pas d'associations FLAM ni de lycées français à proximité.

Constat

Les services du Ministère ont commencé à travailler sur cette offre mais ont vite conclu que l'autoapprentissage pour les 6-11 ans ne fonctionnait pas. L'élève doit être accompagné par un parent et le dispositif est exigeant (support papier nécessaire, temps d'investissement long).

Quant à l'offre tutorée, elle présente une double difficulté :

- Juridique : le CNED n'a pas la capacité de signer un contrat avec un professeur qui ne se situe pas sur le territoire français (il n'est donc pas possible de recruter quelqu'un sur place)
- Opérationnelle : le tuteur est une ressource rare.

Prochaines étapes

De nouveaux échanges ont eu lieu avec le Ministère. Le service travaille à présent sur deux options :

- 1. Via le CNED : parcours scolaire complémentaire avec une offre en français, en histoire et en mathématiques. Il s'agit d'un apprentissage accompagné d'un parent et qui ne s'adresse qu'aux enfants ayant de bonnes bases en français. L'offre n'est pas certifiante mais une attestation est délivrée. Le coût pourrait être de l'ordre de 200€ par élève ; ce dispositif toucherait donc 5 000 élèves.
- 2. Via les IFAF (Instituts français et Alliances françaises) : cours en ligne FLE qui s'adressent aux Français inscrits au registre et qui sont basés dans des villes où il n'y a pas d'écoles FLAM ni d'établissements AEFE. Les cours seraient délivrés par des IFAF situés sur un même fuseau horaire. Le coût moyen serait de l'ordre de 2 000€ par enfant (ce coût est estimatif et pourrait varier selon les géographies) ; le dispositif toucherait 500 élèves.

Le PELF s'étendrait sur une année scolaire (9/10 mois).

Personne n'a encore tranché sur l'obligation des bénéficiaires de passer par une commission comme celle qui existe pour le STAFE, ce qui impliquerait la mise en place d'un dispositif lourd.

Compte tenu des montants alloués, nos interlocuteurs travaillent sur une mise en œuvre d'un projet pilote sur des zones cibles.

Pass culture pour les jeunes Français de l'étranger

Audition de Mme Marie BUSCAIL, sous-directrice de la culture et des médias au MEAE et de Monsieur Raphaël MALARA.

Faisant suite à l'audition et à la résolution de notre commission à la dernière session d'octobre, nous avons auditionné Madame Buscail et M. Malara pour un suivi des travaux engagés par leurs services. L'analyse menée par leurs services répond à 4 interrogations :

- 1. quel est l'objectif?
- 2. quel acteur du portage?
- 3. quelle offre?
- 4. quelle modalité de mise en œuvre ?
 - 1. L'objectif est de pouvoir donner accès aux jeunes français de l'étranger inscrits au registre tout en définissant l'âge. Faut-il donner un accès sur la culture en France ? A l'étranger (accès local à la culture et/ou à l'institut) ? L'extension du Pass Culture Français est-elle possible (en France et à distance ?) ?
 - 2. En France, **l'acteur** est le ministère de la Culture mais pour les FDE, il faudrait que cela soit repris par le MEAE. La question du raccordement s'est donc posée. Puis les questions techniques/opérationnelles ont vu jour (offre française pas toujours valable à l'étranger, charge administrative lourde en termes d'inscription, de gestion, d'identification de la fraude), ainsi que les questions économiques : le coût estimé pour les jeunes de 15 à 18 ans (actuellement 108 443 inscrits) serait de 9 millions d'euros par an.
 - 3. **L'offre** peut être locale (institut français et alliance française). Une réflexion est menée sur l'adaptation par pays mais il existe une disparité dans l'offre. Par ailleurs, le dispositif ne peut pas être imposé aux alliances qui sont des associations locales et souvent indépendantes.
 - 4. Un questionnement se pose sur la mise en œuvre et la capacité locale des instituts français qui ont souvent des prestataires et sous-traitants locaux, sur les offres culturelles payantes ou non dans certains pays. Quelle est la valeur ajoutée du Pass culture ? Quel est l'accès aux offres de l'institut ? Les situations locales sont très complexes et pas toujours adaptées. Une étude a été faite sur d'autres pistes notamment auprès des librairies françaises et francophones à l'étranger. Un obstacle majeur concerne la gestion de logiciels différents ne permettant pas une unification.

Conclusion: A ce jour, aucune avancée concrète n'est obtenue sur ce projet de Pass Culture pour les Français de l'étranger, mais une suggestion a été émise sur la possibilité d'un soutien à un abonnement individuel à Culture Tech.

Perspectives pour la prochaine session

Pour la 41^{ème} session de l'Assemblée des Français de l'étranger prévue du 14 au 18 octobre 2024, afin d'amplifier la portée du Sommet de la Francophonie notre Commission soutient l'organisation d'un déplacement de l'ensemble des Conseillers de l'AFE à Villers-Cotterêts pour visiter la Cité internationale de la langue française. Elle propose d'y tenir une séance plénière de travail sur les perspectives ouvertes par le développement de l'intelligence artificielle (IA) dans le domaine de l'enseignement.

Cette réflexion pourrait être élargie à d'autres domaines de la vie des Français de l'étranger qui pourraient être impactés par l'IA, notamment celui de son utilisation par les administrations publiques pour les relations avec les usagers mais aussi celui de la sécurité au sens large : informatique, communication, sanitaire, ...

Pour les travaux spécifiques de notre Commission, nous prévoyons de faire un nouveau point sur le développement du réseau de l'enseignement français à l'étranger avec une attention particulière :

- A l'évolution de la qualité et de la sécurité des équipements sportifs pour l'enseignement de l'éducation physique et la pratique du sport ;
- Au premier bilan de l'activité des Instituts régionaux de formation (IRF).

Nous assurerons le suivi de nos résolutions, notamment en matière de bourses scolaires et demanderons une analyse de l'évolution de la mixité sociale dans les établissements du réseau de l'enseignement français à l'étranger et des mesures prises pour la maintenir ou la développer.

Nous inviterons les nouveaux dirigeants de la Mission laïque française à nous présenter les mesures prises pour améliorer la gestion de cette institution, les soutiens obtenus et les perspectives des différents établissements fragiles de leur réseau.

Nous auditionnerons les personnes en charge, au sein de l'AEFE, de la démarche de développement durable à l'œuvre dans le réseau dans son double aspect éducatif et d'exemplarité pratique, notamment dans l'immobilier et l'aménagement des sites.

Dans le domaine de la Francophonie, nous auditionnerons le Sénateur Yann Chantrel sur son rapport sur les *Actions en faveur de la francophonie* et élargirons le débat avec d'autres parlementaires pour approfondir et concrétiser nos propositions d'une Francophonie davantage citoyenne et participative.

En concertation avec nos collègues de la Commission des finances, nous examinerons les programmes 151 et 185 du budget du ministère de l'Europe et des affaires étrangères et auditionnerons les rapporteurs parlementaires de ces chapitres budgétaires.

Nous inviterons le Président et un administrateur de l'ANEFE à nous présenter les nouvelles perspectives d'activités de cette association.

Enfin, nous ferons un point sur l'évolution de la gouvernance de l'audiovisuel extérieur de la France avec les nouveaux dirigeants ou avec nos collègues qui représentent l'AFE au sein du Conseil d'administration.

.____

40e ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

18 au 22 mars 2024



Résolution ENS /N°1/03.2024 - CPS Bourses scolaires

Objet : Révision du taux de la Contribution Progressive de Solidarité lors de la campagne des bourses scolaires 2024-2025

VU

- Le code de l'éducation nationale en ses articles L-452-2 et D 534-45 à D 531-51
- L'instruction spécifique de l'AEFE sur les bourses scolaires rythmes nord et sud 2023-2024

CONSIDERANT que le dispositif d'aide à la scolarité constitue un accompagnement social qui permet l'accès aux établissements du réseau AEFE pour de nombreux enfants français de l'étranger,

CONSIDERANT que l'augmentation de la contribution progressive de solidarité lors de la campagne des bourses (de 2 à 7 points) a entraîné une baisse des quotités théoriques et une augmentation du reste à charge conséquente difficile à supporter pour certaines familles,

CONSIDERANT que la résolution Ens n° 2 /10/2023 a été votée à l'unanimité par l'AFE lors de la session d'octobre 2023.

CONSIDERANT que les crédits votés en loi de finance initiale 2024 (118 millions d'euros) sont supérieurs à ceux de 2023 (106 millions d'euros) et compensent l'épuisement de la soulte et des utilisée en 2023.

DEMANDE

Que le taux de la contribution progressive de solidarité (CPS), fixé à 7 points, ne soit pas reconduit de manière automatique mais soit révisé pour la campagne de bourses 2024-2025 après analyse comparative de la somme des besoins exprimés par les familles et du budget disponible.

Résultats	Adoption en commission	Adoption en séance
UNANIMITE	X	X
Nombre de voix « pour »		
Nombre de voix « contre »		
Nombre d'abstentions		

REPONSE

40e ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

18 au 22 mars 2024



Résolution ENS /N°2/03.2024 - Mission laïque française

Objet : situation financière de la Mission laïque française

VU

- L'accord-cadre entre l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE) et la Mission laïque française (MLF) signé le 30 décembre 2021,
- L'article L 452-2 du Code de l'éducation ;

CONSIDÉRANT

Que la MLF est liée à l'Etat par deux conventions, l'une avec le ministère de l'Europe et des affaires étrangères (MEAE) et l'autre avec le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche (MENESR) ;

Que la MLF assure une mission de service public avec son réseau de 108 établissements d'enseignement français à l'étranger scolarisant plus de 61 000 élèves dans 37 pays ;

Que les dirigeants de la MLF auditionnés annoncent que sa situation financière est très dégradée et qu'elle est exposée à un risque de cessation de paiement dans les prochains mois ;

DEMANDE

- Un audit financier de la MLF, externe et indépendant, analysant les causes de la dégradation de sa situation financière, les flux financiers entre les établissements et le siège, les frais de siège et la pertinence des investissements réalisés au cours des dix dernières années;
- Une clarification des relations entre l'association et ses établissements partenaires passant par la formalisation des engagements réciproques y compris les contributions à collecter par la MLF et à reverser à l'AEFE;

- La présentation d'un plan de redressement visant à moyen terme l'équilibre global de la MLF avec un niveau d'aide publique par enfant scolarisé pouvant être contractualisé (actuellement estimé à 14 M EUR nets par an, hors bourses scolaires, pour 61 000 élèves);
- un plan de financement du retour à l'équilibre privilégiant l'emprunt plutôt que la subvention publique, au besoin avec la garantie de l'Etat (Cogaref) et visant à modérer la hausse des frais de scolarité ;
- Une attention des autorités publiques en charge de l'enseignement français à l'étranger (MEAE, MENESR et AEFE) visant prioritairement et en toutes circonstances la sauvegarde et la pérennité des établissements concernés dans l'intérêt des enfants scolarisés et de leurs familles,
- La présentation à la Commission de l'AFE chargée l'enseignement d'un point d'étape en octobre 2024.

Résultats	Adoption en commission	Adoption en séance
UNANIMITE	X	X
Nombre de voix « pour »		
Nombre de voix « contre »		
Nombre d'abstentions		

REPONSE

40e ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

18 au 22 mars 2024



Résolution ENS /N°3/03.2024 – Enjeux culturels et Conseils consulaires

Objet: Prise en compte des enjeux culturels par les Conseils consulaires

VU - la loi n°2013-659 du 22 juillet 2013 relative à la représentation des Français établis hors de France et notamment l'article 3 indiquant que le "Conseil consulaire est chargé de formuler des avis sur les questions consulaires ou d'intérêt général, notamment <u>culturel</u>, éducatif, économique et social, concernant les Français établis dans la circonscription"

VU- le Décret n° 2014-144 du 18 février 2014 relatif aux conseils consulaires à l'Assemblée des Français de l'étranger et à leurs membres et notamment ses articles 8 et 9 indiquant que "Les questions entrant dans la compétence du conseil consulaire dont l'examen a été demandé par la moitié au moins des membres élus sont inscrites à [l'] ordre du jour."

CONSIDERANT

- Que les Conseils consulaires constituent l'instance la plus appropriée pour organiser une réunion d'information et d'échanges, circonscription par circonscription, sur l'état actuel des actions et programmes culturels dans leur ensemble et sur les perspectives de développement,
- Que les affaires culturelles au sens large, incluent de façon non limitative : la promotion du cinéma français ou francophone en salle ou sur les plateformes de diffusion en ligne, la promotion du livre et le soutien aux librairies, la promotion du théâtre, de la musique, des arts et des musées, notamment par les échanges de collection et les promotions en ligne ou en salle, les activités et la programmation des Instituts, des Alliances françaises et des autres institutions similaires.

DEMANDE

- Qu'une réunion annuelle spéciale du Conseil consulaire sur les affaires culturelles soit convoquée dans chaque circonscription consulaire afin d'informer les conseillers des Français de l'étranger sur les programmes culturels, leur développement et leur financement ;
- Qu'en amont de ces réunions, soient communiquées, par les services culturels de l'ambassade, aux membres du Conseil consulaire les informations nécessaires à l'appréciation de l'état actuel des actions culturelles, de leur financement et de leurs perspectives dans la circonscription ;
- Qu'en amont de ces réunions soient communiquées aux membres du Conseil consulaire les informations sur les propositions des postes ou sur les initiatives publiques, associatives ou privées visant à l'ouverture de nouveaux programmes culturels.

Résultats	Adoption en commission	Adoption en séance
UNANIMITE	X	X
Nombre de voix « pour »		
Nombre de voix « contre »		
Nombre d'abstentions		UNE

REPONSE